

Stratégie nationale pour l'aval du cycle du combustible

Conseils de politique nucléaire des 17 mars 2025 et 12 mars 2026

Confirmation de la poursuite des investissements dans le programme « aval du futur » mené par Orano

- Programme d'investissements pour assurer la poursuite du fonctionnement des installations de retraitement (La Hague) et de production de combustible Mox (Melox)
- Lancement d'un programme industriel pour leur renouvellement en deux phases
 - La construction (i) de deux nouvelles piscines d'entreposage des combustibles usés à La Hague, (ii) d'un nouvel entreposage de matières plutonifères et (iii) d'une nouvelle usine de fabrication de combustible MOX (Melox 2)
 - La construction d'une nouvelle usine de retraitement des combustibles usés (La Hague 2) et d'une troisième piscine d'entreposage des combustibles usés

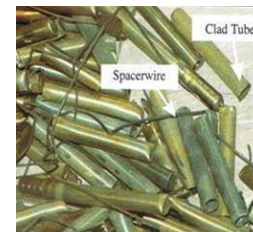
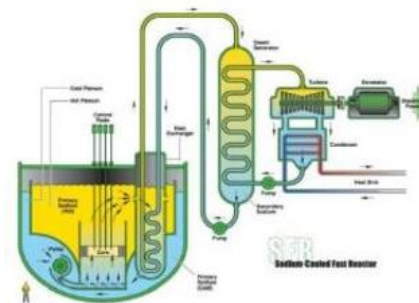


Stratégie nationale pour la fermeture du cycle du combustible

Conseils de politique nucléaire des 17 mars 2025 et 12 mars 2026

Confirmation des orientations visant à atteindre la **fermeture du cycle du combustible nucléaire** dans la deuxième moitié du siècle

- Élaboration d'un programme de travail entre les industriels (EDF, Framatome, Orano), le CEA et l'ensemble des acteurs mobilisés sur la désensibilisation à l'uranium naturel et la fermeture complète du cycle
- Sur cette base, lancement d'un nouveau programme ambitieux de fermeture du cycle permettant de se passer de l'importation d'uranium naturel à l'horizon 2100
 - Lancement d'une première phase d'étude de 4 ans comprenant la définition d'un premier réacteur et des installations du cycle associé pour envisager une décision de construction à l'horizon 2030
 - Mobilisation de l'ensemble des acteurs (donneurs d'ordre, recherche, acteurs émergents)



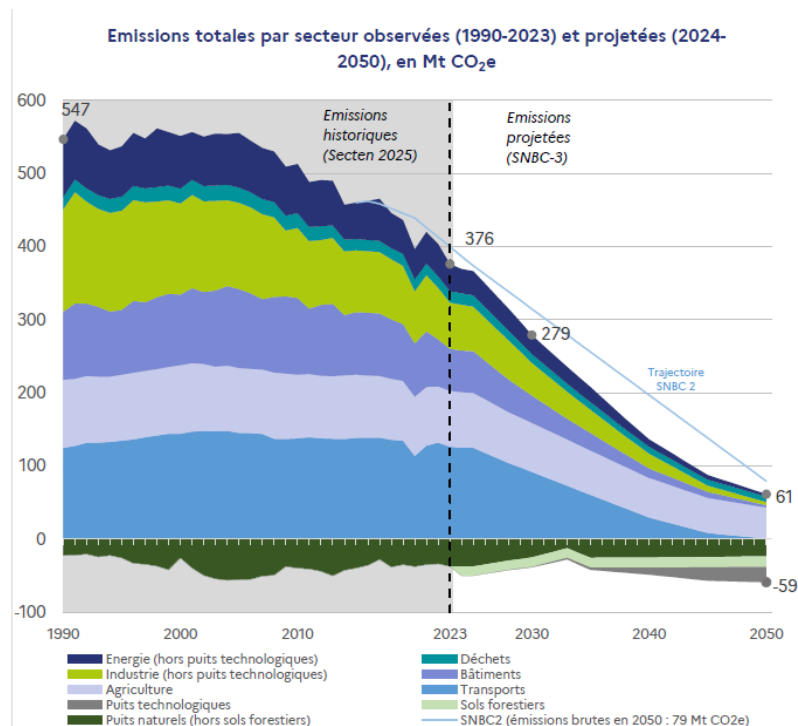


GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA PLACE DES SMR/AMR DANS LA STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉTAT

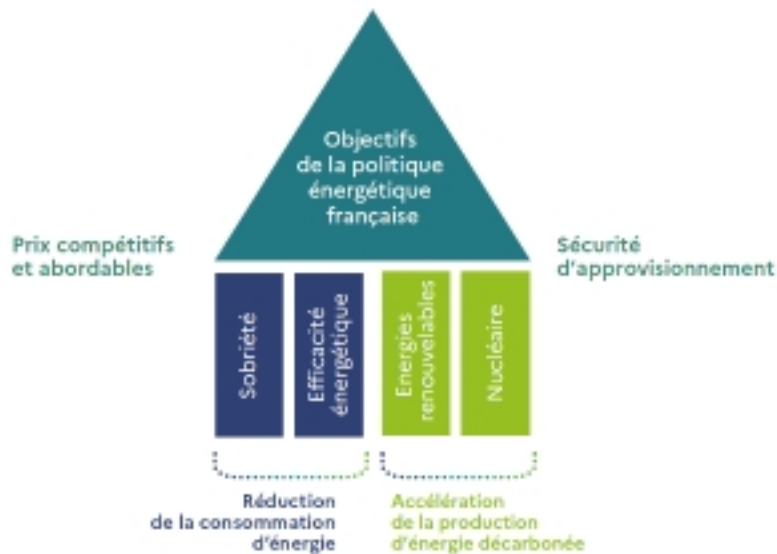
Une stratégie nationale bas-carbone (SNBC) pour atteindre la neutralité carbone en 2050



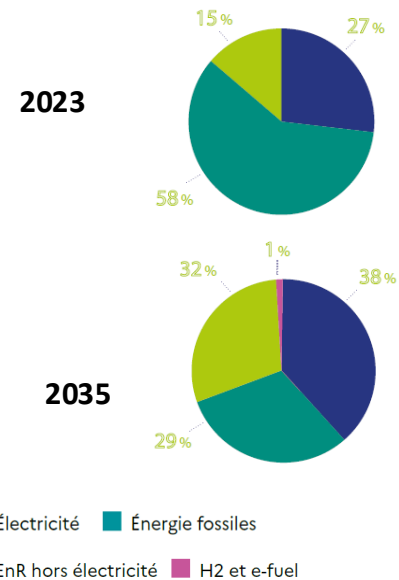
Une programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) pour décliner les orientations de politique énergétique pour les 10 années à venir



Protection de l'environnement, dont lutte contre le changement climatique



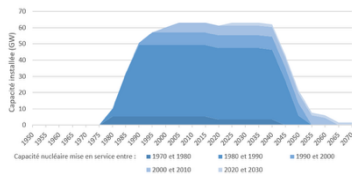
Notre trajectoire pour sortir de notre dépendance aux énergies fossiles



La relance du nucléaire dans la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE-3)

ACTION NUC.1

Poursuivre le fonctionnement des réacteurs électronucléaires après 50 ans, puis 60 ans voire au-delà, tant que toutes les exigences de sûreté applicables sont respectées



ACTION NUC.2

Augmenter la puissance disponible des réacteurs existants et retrouver les meilleurs niveaux de performance opérationnelle

ACTION NUC.3

Confirmer le lancement du programme industriel de construction de trois paires de réacteurs EPR2 porté par EDF

ACTION NUC.4

Approfondir l'étude d'un éventuel renforcement du programme électronucléaire



CPN 17 mars 2025

CPN 12 mars 2026

PNGMDR 27-31 en cours d'élaboration

ACTION NUC.6

Poursuivre la stratégie de retraitement et de valorisation du combustible nucléaire et faire aboutir les travaux visant le renouvellement des installations de l'aval du cycle



ACTION NUC.5

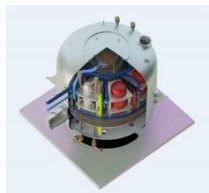
Encourager le développement des SMR et de petits réacteurs innovants



ACTION NUC.7

Définir une nouvelle feuille de route et engager les travaux relatifs à la fermeture du cycle et à la mise en place d'un parc de RNR en France

L'accompagnement financier des projets de réacteurs nucléaires modulaires et innovants - TEMPS 1



Appel à projets « Réacteurs nucléaires innovants » de France 2030

- 1^{er} appel à projets (AAP1) entre mars 2022 et juin 2023 pour le soutien de projets en **phase de maturation initiale préférentiellement**
- **11 lauréats** sélectionnés pour un montant total d'aide de **157,6 M€**

Soutien au projet Nuward

- Subvention de France 2030 pour le pré-avant-projet sommaire (pré-APS) et l'avant-projet sommaire (APS) pour un montant de 60 M€
- Subvention de France 2030 pour ses travaux d'avant-projet détaillé (APD) jusqu'à la décision de Nuward en juillet 2024 de modifier la conception de sa chaudière

Poursuite de l'accompagnement des projets

- Le Conseil de politique nucléaire du **17 mars 2025** a confirmé la **poursuite de l'accompagnement des projets en priorisant les projets les plus à même d'aboutir à la mise en service d'un démonstrateur au début de la décennie 2030**
- Les demandes d'accompagnement déposées par les porteurs de projets sont en cours d'instruction

L'accompagnement financier des projets de réacteurs nucléaires modulaires et innovants – TEMPS 2



Jimmy



nuward
EDF GROUP



newcleo
Futurable Energy

BLUE
CAPSULE



THORIZON

STELLARIA



RENAISSANCE
FUSION

- 13 dossiers déposés
- Processus de sélection en cours
- Il est octroyé aux projets sélectionnés une aide en subvention et en avance remboursable avec contractualisation directe
- JIMMY et CALOGENA déjà sélectionnés

Projets évalués en fonction de leur contribution aux objectifs stratégiques suivants :

1. La réalisation d'un ou plusieurs concepts de réacteurs reposant sur des technologies matures pour un démonstrateur de réacteur au début de la décennie 2030 dans l'objectif de contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone d'ici à 2050
2. La contribution au développement à moyen terme de concepts de réacteurs présentant un caractère **stratégique différenciant en matière d'usage** ou de contribution à la stratégie française relative à la **fermeture du cycle du combustible nucléaire**
3. La contribution à la recherche et au développement, à **plus long terme**, de concepts de réacteurs **de fusion**, sous forme notamment de briques technologiques

L'accompagnement non-financier des projets de réacteurs nucléaires modulaires et innovants

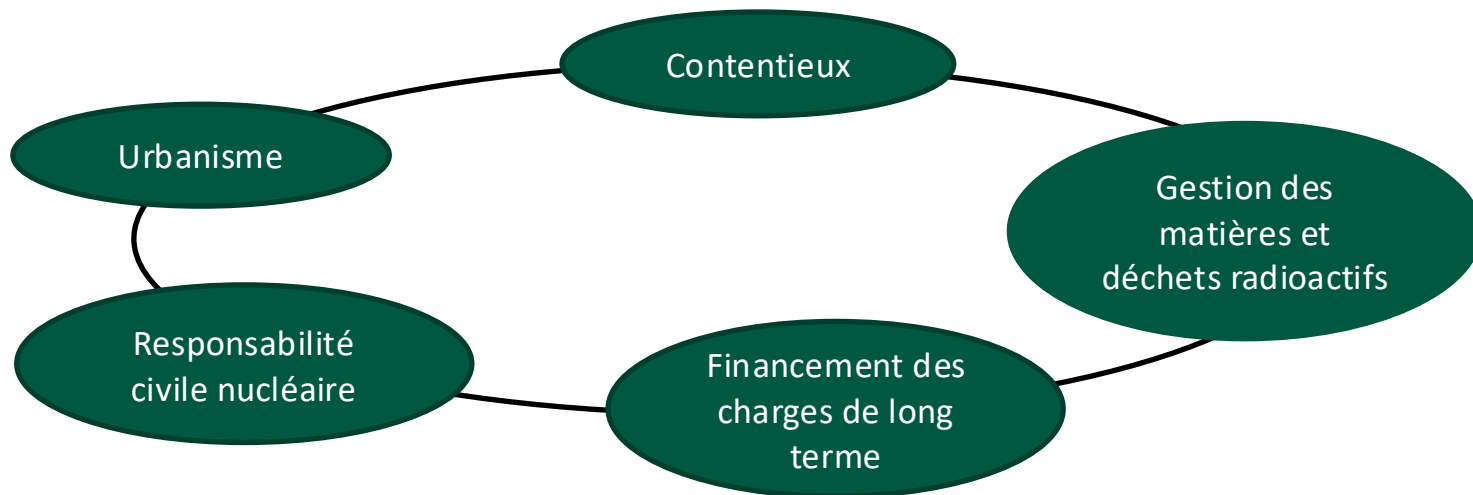


Au-delà de la sélection pour un soutien financier dans le cadre de France 2030, l'état peut accompagner les projets sous d'autres formes

- Accompagnement normatif
- Accompagnement foncier
- Accompagnement à l'international
- ...

Accompagnement normatif des porteurs de projets de SMR et AMR

- Objectif : identifier les modifications du droit existant (évolutions réglementaires et législatives) qui permettraient de faciliter et d'accélérer le déploiement des SMR et AMR sur le territoire français
- Calendrier :
 - Travaux débutés fin 2024
 - Au T2 2026, formalisation de propositions **d'évolutions réglementaires** en vue du lancement des consultations obligatoires, et poursuite de l'analyse de pistes **d'évolutions législatives**
 - Conclusions attendues courant S1 2026





GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Merci pour votre attention